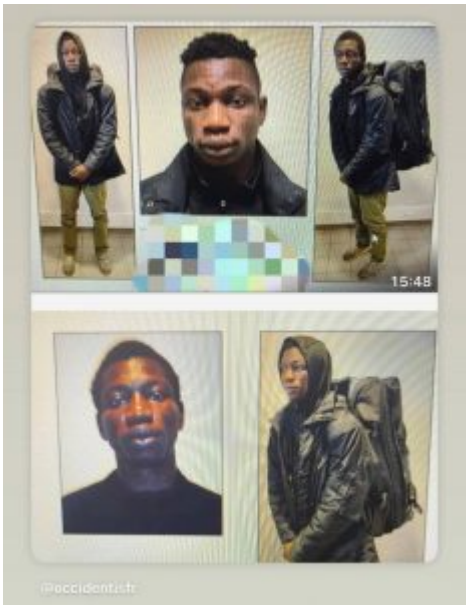
Condamné pour viols sur Claire Geronimi et Mathilde, Jordy Goukara écope de 18 ans de réclusion et d'une interdiction définitive de territoire (MàJ)

26/09/2025 à 13h16



26/09/25

Vendredi 26 septembre, Jordy Goukara a été reconnu coupable de viols sur Claire Geronimi et Mathilde. Le clandestin centrafricain a été condamné à une peine de 18 ans de prison et à une interdiction de territoire français.

Frontières

25/09/25

Le premier jour du procès de Jordy Goukara, hier à Paris, a été éprouvant pour ses deux victimes. Attaquées à 45 minutes d'intervalle dans l'ouest de la capitale samedi 11 novembre 2023, en pleine après-midi, Mathilde et Claire Geronimi ont pensé qu'elles allaient mourir. Le clandestin sous OQTF répond, devant la cour criminelle de Paris, de « viol en concours » – qualification rare – avec arme. Des crimes reconnus, qu'il dit regretter.

Les deux jeunes femmes sont assises côte à côte au banc des parties civiles. Leurs épaules se touchent ; les mains aussi, lorsque c'est trop difficile. Pour la première fois depuis ce jour maudit de l'automne 2023, elles font face à l'homme qui les a sauvagement agressées sous le porche d'immeubles des XVIIe et VIIIe arrondissements parisiens. Jordy Goukara, 27 ans, armé d'un couteau, les a contraintes à des fellations, des viols digitaux, les menaçant de mort si elles criaient ou luttaient. Les faits se sont déroulés entre 15h52 et 17h05, en des lieux séparés par 15 minutes de marche. Ce qui vaut à leur auteur des poursuites pour « viol en concours », selon l'article 222-24 du Code pénal. Une qualification exceptionnellement retenue tant il est rare qu'un individu s'en prenne le même jour, en un laps de temps si court, à des personnes différentes. Il encourt 20 ans de réclusion.

Voici donc ces deux femmes réunies à la cour criminelle jusqu'à vendredi. Mathilde (son nom n'a jamais été révélé), la première victime, a été violée durant huit minutes. Elle avait alors 19 ans. C'est une très belle jeune fille gracile, au teint de porcelaine. On dirait une petite danseuse des boîtes à musique. À sa droite, se tient Claire Geronimi, violée pendant 20 longues minutes. Elle était âgée de 26 ans. Parce qu'elle a dénoncé la situation de Jordy Goukara, un Centrafricain en situation irrégulière qui a fait l'objet de trois OQTF (obligations de quitter le territoire français) en

2020, 2021 et 2023, et son passé de délinquant (voir l'encadré d'Olivia Dufour ci-dessous), Claire Geronimi a subi l'ostracisme des féministes. Pis ! En s'exprimant dans des médias dits « conservateurs » et en ralliant l'UDR d'Éric Ciotti, elle s'est aliénée une partie de l'opinion : la gauche l'a invisibilisée. Et par ricochet Mathilde, sortie de l'ombre hier. Profondément marquées, elles ont eu le courage de supporter la projection d'images de vidéosurveillance (à huis clos), puis de raconter leur calvaire et la vie d'après.

[…]

Actu-Juridique

> *Extrait de Claire ce matin sur Europe 1.*
>
> *A quelques heures du procès de son agresseur, Claire prend la parole. Des paroles poignantes d'une victime mais aussi d'une combattante. #eclatsdefemme #justicepourmathilde #justicepourclaire #justice #proces*
>
> *L'équipe Eclats… pic.twitter.com/FakIWuEpMy*
>
> *— Claire Geronimi (@ClaireGeronimii) September 24, 2025*